



Mairie

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Réunion du 13 juin 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le treize juin, vingt heures, le conseil municipal de la commune de Borest, dument convoqué s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bruno Sicard, Maire.

Date de convocation : 09/06/2022

Absents excusés : 2

1/Mme Isabelle Degraeve a donné pouvoir à Mme Valérie Didier,

2/M. Charles-Antoine Longuet.

Présents : 9

Madame Céline Lacaze a été élue secrétaire de séance.

-Le conseil municipal approuve le compte rendu relatif à la réunion du 11 avril 2022.

-Monsieur le Maire remercie les personnes qui se sont portées volontaires à la tenue du bureau de vote pour le scrutin des élections législatives.

Départ en retraite de Mme Bernas . atsem.

Par courrier en date du 21 mars 2022, Madame Bernas a souhaité faire valoir ses droits à la retraite au 31 août 2022.

Le conseil municipal prend acte de cette décision et autorise Monsieur le Maire, eu égard au travail accompli par Mme Bernas, à majorer de 750 € nets la prime annuelle R.I.F.S.E.E.P., sur le salaire du mois de juin. Le R.I.F.S.E.E.P total s'élève donc à 1280€ bruts.

Monsieur le Maire propose Mme Vanessa Barrois afin de pourvoir le poste vacant d'A.T.S.E.M.

Madame Christelle Kaluzni a été consultée quant à ce choix, qu'elle approuve.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat d'A.T.S.E.M., à durée déterminée de trois années, reconductible, avec Madame Barrois.

En cas d'absence de Madame Bernas, il est proposé de créer un contrat jusqu'aux vacances scolaires, Madame Chloé Sorrentino est retenue, à l'unanimité, pour cette fonction.

Poste d'adjoint technique

Le ménage de l'école maternelle sera intégré au contrat d'A.T.S.E.M. de Madame Barrois. En conséquence, Monsieur le Maire propose de passer à 3h par semaine le temps de ménage de Mme Barrois concernant : la mairie, l'église, l'abri bus, les vitres et divers extérieurs.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat d'adjoint technique, à durée déterminée de trois années, reconductible, avec Madame Barrois.

Taxe d'aménagement

Les divers projets de constructions et d'aménagement prévus sur le territoire communal vont générer des dépenses d'investissement supplémentaires de voirie.

En conséquence, Monsieur le Maire suggère d'uniformiser la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire et de la porter à 4%.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Budget d'investissement / école maternelle

A la demande de Madame Kaluzny, souhaitant renouveler le matériel pédagogique, une somme de 600 € est allouée, à l'unanimité, afin de renouveler les jouets d'extérieur.

Des devis sont en cours concernant l'achat de draisiennes.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser les décisions budgétaires modificatives, nécessaires à cet achat.

Statuts du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Montlognon.

Monsieur le Maire présente les nouveaux statuts du syndicat d'adduction d'eau potable de Montlognon. Chaque commune est représentée par son Maire et un délégué titulaire et un suppléant.

En cas de vote spécifique, les décisions sont prises par les cinq Maires des communes membres : Borest, Montlognon, Fontaine- Chaâlis, Versigny/Droizelles et Baron.

Le règlement intérieur sera demandé au S.I.A.E.P.

Publication et diffusion des actes

La réforme des règles de publicité impose à chaque commune de définir la méthode de diffusion des actes. Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir l'affichage des comptes rendus et listes des délibérations sur les panneaux communaux. Cette même information sera publiée sur le site internet de la commune.

Syndicat d'énergie de l'Oise

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune de Vexin-Thelle au SE.60

Partenariat avec l'office national des forêts

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet d'exposition photographique animalière en partenariat avec l'ONF.

Cette exposition, sous la forme de panneaux pédagogiques, permet de mettre en lumière la faune environnante et de comprendre le rôle et l'utilité de la gestion forestière.

Une déclinaison possible serait la participation des enfants des écoles et des Borestois à une visite guidée du circuit photographique.

A l'unanimité, le conseil municipal, accepte la signature d'une convention avec l'ONF et le versement d'une participation de 500€.

Projet de lotissement.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la signature de l'arrêté autorisant le nouveau lotissement dit du Grand Saint Père.

L'alimentation en eau potable est demandée en diamètre de 100 mm depuis le réseau actuel de même diamètre jusqu'au lotissement, cela afin de garantir le débit et la pression.

Un hydrant de protection incendie est également demandé au niveau du lotissement.

L'ensemble de ces travaux est à la charge de l'investisseur.

Communauté de communes

Madame la Sous-Préfète de Senlis a réuni l'ensemble des Maires de la communauté de communes afin de faire le point sur les dysfonctionnements et tensions récurrents de de cette assemblée.

Chaque Maire sera reçu par un cabinet d'audit afin de faire le point sur sa commune et ses attentes.

Points divers

- *Monsieur Guillaume Duchesne propose aux conseillers municipaux une visite du méthaniseur le 7 octobre à 18h30.*
- *Madame Valérie Didier présente le projet d'organisation de la fête communale.*
- *Monsieur le Maire remercie la commission des travaux pour l'étude et le suivi de des travaux relatifs au parking de la place de l'église, dont il reçoit beaucoup de compliments.*
- *Une lettre du collectif « borest5G » est distribuée à l'ensemble du conseil.*
- *Monsieur De Freitas, suite à une réunion avec la communauté de communes, informe le conseil du projet de restructuration de la crèche itinérante et du bureau mobile/ France Services.*
- *Monsieur Bordereau : attire l'attention du conseil sur la dangerosité de la route forestière menant à Fontaine Chaâlis, dont l'enrobé est fortement dégradé. Il fait également le constat de stationnements gênants et dangereux sur la pelouse pentue rue de l'école. Des poteaux en bois seront prochainement installés afin d'interdire tout stationnement.*
- *A la demande de Monsieur le Maire, la paroisse de Senlis accepte de verser une participation au coût du chauffage de l'église. Un montant annuel de 750€ a été défini.*
- *Monsieur De Freitas demande aux employés communaux un entretien des vivaces récemment plantés.*
- *Monsieur Bianchini fera intervenir prochainement la société de broyage des herbes des accotements de voirie.*
- *Monsieur Fleury fait part de son mécontentement quant aux déjections équines très fréquentes dans sa rue.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

La prochaine réunion de conseil est fixée au 29 août, 20 heures.